

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

Ruhengeri, le 10 février 1943.

N° 142 / Imm

Objet:

Entrée LAXMANDASS MOHINDRA

Ruhengeri



169

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé LAXMANDASS MOHINDRA est entré au Ruanda le 9 février 1943 porteur d'un laissez passer que vous lui avez délivré le 14 janvier de cette année.

Je me permets de vous signaler que ce laissez passer vous a été demandé par l'intéressé en vue de tourner les lois sur l'immigration, Laxmandass ne connaissant pas de langue européenne s'est vu refuser l'entrée du Ruanda Urundi.

Une patente de transporteur lui ayant été délivrée pour 1942, l'intéressé muni d'un laissez passer a utilisé ces deux documents pour passer pratiquement toute l'année chez son frère Pyarelall Mohindra à Ruhengeri.

Dans le but de mettre fin à cet état de chose, j'ai refusé à Laxmandass, la patente de transporteur qu'il demandait pour l'année en cours ;

De l'aveu même de Pyarelall Mohindra, les camions dont se sert Laxmandass appartiennent au premier nommé.

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien me faire savoir si vous jugez opportun de laisser à Laxmandass le laissez passer que vous lui avez délivré et si, dans l'affirmative une patente peut lui être délivrée.

L'Administrateur Territorial VAUTHIER.D.

Monsieur le Résident du Ruanda
KIGALI